



Bouger Les Lignes

Artistes au centre – 1^{er} Bilan de la Coupole

septembre 2015

I. Préambule.

La présente note a été élaborée fin août 2015 en vue de servir de support à une réunion de bilan entre la Ministre Joelle Milquet et les présidents et responsables des différents ateliers de la coupole Artistes au Centre. Ceux-ci ont en effet été mandatés pour présenter, dans le cadre de l'opération Bouger Les Lignes, un certain nombre de mesures prioritaires à engager par la Ministre.

Le processus qui s'est engagé en mars 2015 avait en effet pour cadre de s'appuyer d'une part sur la « parole publique » -les rencontres publiques organisées dans le cadre de BLL et les contributions volontaires des individus et collectifs postées sur site BLL- et, d'autre part, sur le travail des différents ateliers sous la responsabilité de leurs animateurs, ceux-ci s'appuyant tout autant sur leur expérience personnelle et leur parcours professionnel que sur la sollicitation de personnes ressources.

La présente note présente donc un certain nombre d'axes majeurs et de mesures réclamées par les artistes et que les organisateurs de la coupole Artistes au Centre souhaitent recommander à la Ministre. Un deuxième document (ici nom du document) reprend de manière exhaustive l'ensemble de la matière brassée par l'opération Artistes au Centre, il a pour fonction d'être le catalogue de tous les constats, enjeux, pistes et recommandations évoquées au cours de l'opération.

Si les animateurs de la coupole ont choisi de présenter un premier bilan de l'opération, ils souhaitent toutefois mettre en évidence les spécificités et limites du processus :

- le périmètre de l'opération qui brasse les différents secteurs culturels (spectacle vivant, audiovisuel, radio, arts plastiques, littérature, BD,...) qui fonctionnent sur un mode spécifique,
- les différents « métiers » des artistes (artistes interprètes, auteurs, créateurs, techniciens, ...) et les situations individuelles et collectives diverses ,
- les différents niveaux de pouvoir concernés,
- les enjeux multiples et parfois contradictoires qui ont été mis en évidence,
- la technicité de certains sujets

...

La complexité induite par tous ces éléments devra bien entendu trouver son expression dans la mise en œuvre de mesures qui devront être complétées, précisées, évaluées, déclinées selon les genres, ... mais d'une manière générale, la coupole considère néanmoins qu'elle dispose des éléments suffisants pour mettre en évidence un certain nombre d'axes et de mesures prioritaires. Parce que les sujets évoqués et brassés au sein de la coupole sont identifiés de longue date par les artistes et le secteur. Parce qu'un certain nombre de ces problèmes ont déjà fait l'objet dans le passé de recommandations et propositions parfois très élaborées et très concrètes. Parce que des recommandations génériques et transversales peuvent être à ce stade plus utiles pour déboucher sur des mesures concrètes. Parce que les organisateurs de la coupole considèrent que l'enjeu est aujourd'hui de prendre acte de ces constats et de s'engager dans des réformes.

II. trois axes prioritaires

Les organisateurs de la coupole ont choisi de mettre en évidence trois axes prioritaires autour desquels devront s'articuler les différentes mesures qui seront prises pour remettre l'Artiste au Centre. Le choix de ces trois axes permet en effet de dépasser la répartition initiale des ateliers selon des thématiques qui ont certes permis d'organiser les travaux mais ont toutefois révélé l'interconnexion de tous les sujets qui étaient traités.

1. le statut, social, fiscal, symbolique et professionnel des artistes : au centre et en première ligne de toutes les contributions publiques, individuelles et collectives la « situation » de l'artiste est l'urgence absolue. Une priorité qui doit être déclinée à travers les multiples dimensions qu'elle rassemble : la dimension sociale et fiscale qui est majeure mais également les dimensions symboliques et professionnelles sans lesquelles aucun statut digne de ce nom ne pourra être construit.

2. la formation des cadres culturels : sous cet axe, les organisateurs de la coupole souhaitent mettre en évidence la nécessité de construire une nouvelle relation entre les

artistes d'un côté et les opérateurs, en ce compris l'administration et les institutions publiques, de l'autre. Cette priorité doit être entendue tout autant comme une réponse aux nécessaires réformes du paysage culturel en vue de répondre aux évolutions des pratiques artistiques ou de nouveaux enjeux culturels, que comme une exigence accrue en terme d'efficacité, de professionnalisme, de créativité vis-à-vis des institutions, des pouvoirs publics dans leur ensemble. Cet axe de travail permet d'aborder certaines problématiques sans dépasser le cadre de la mission confiée à la coupole, et notamment les questions de diffusion et de promotion qui sont des sujets transversaux et multidimensionnels : ils affectent non seulement directement la carrière des artistes mais structurent également les missions de multiples opérateurs, privés et publics, et des enjeux commerciaux et économiques propres. Articulée avec une réforme des missions et obligations des différents « interlocuteurs » des artistes (administration, opérateurs, institutions...) la « formation des cadres culturels » remet l'artiste au centre de manière exigeante et dynamique.

3. la revalorisation en proportion et en répartition des moyens alloués aux artistes : si les budgets dévolus à la création doivent augmenter, cette nécessité doit intervenir à plusieurs niveaux : la valorisation (financière notamment) de certains moments du parcours des artistes comme la phase de conception des œuvres (écriture ; création), la revalorisation de certains secteurs sous-financés , la proportion des subventions et des budgets des institutions ou des projets qui doivent être alloués à de l'emploi artistique,...

Nos consultations ont mis en évidence que les artistes sont dans l'attente de mesures qui auront les effets suivants :

- un « statut » des artistes qui tienne compte des réalités professionnelles de ce secteur d'activité ;
- quantifier et rééquilibrer les enveloppes de subventions entre les disciplines artistiques ;
- quantifier et rééquilibrer les subventions en faveur directe des artistes ;
- investir dans la phase de conception des œuvres : la qualité et la diversité des œuvres de la FWB est une de nos richesses, une source d'emploi et de renommée nationale et internationale ;
- valoriser, reconnaître et encourager le rôle d'initiateur et de moteur des artistes. Dans un monde qui réclame plus de créativité, la reconnaissance aux artistes d'une capacité d'entrepreneurs culturels est aussi un gain d'énergie, de temps, de diversité culturelle et d'accès démocratique à la culture ;
- renforcer les outils de création publics en leur donnant les moyens de produire et de soutenir au long terme les projets ;
- recentrer le rôle de l'administration sur sa mission première d'organisation et de garant des règles démocratiques d'utilisation des fonds publics ;
- avoir l'exigence d'une politique d'évaluation de réalisation des missions et des obligations des opérateurs subventionnés. Le résultat de ces évaluation doit être public et déboucher sur des mesures concrètes, qu'elles soient positives ou négatives, en ce compris les sanctions.

Table des Matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Soutenir les créateurs et les artistes | 5 |
| A. Définition POSITIVE du statut des artistes | 5 |
| B. Établir une cohérence des systèmes de soutiens aux artistes et à la création | 6 |
| C. Renforcer l'emploi artistique : | 6 |
| D. Une politique nouvelle de formation des artistes et des professionnels du secteur artistique. | 7 |
| 2. Soutenir la création, donc les artistes | 9 |
| A. La conception / le développement de projets | 9 |
| B. Création / innovation / production : soutenir l'artiste porteur de projets | 11 |
| C. La diffusion | 12 |
| E. La promotion | 14 |
| 3. Une administration partenaire des artistes et de la création | 15 |
| 4. Les Budgets / l'argent..... | 17 |

1. Soutenir les créateurs et les artistes

A. Définition POSITIVE du statut des artistes

Enjeux :

Systématiquement évoqué en premier lieu dans tous les ateliers, la question de la situation et du statut des artistes est vitale. Les artistes se sentent comme des parias et « remettre les artistes au centre » ne peut se faire sans s'attaquer prioritairement à ce point. Par ailleurs, le statut des artistes recouvre dans les faits plusieurs dimensions qui se superposent :

- le statut social et fiscal pour lequel des solutions doivent en partie être traitées au niveau fédéral : relations avec l'ONEM et règles d'attribution du chômage, qualification des rémunérations...
- le statut symbolique qui met en évidence le manque de considération dont se plaignent les artistes : dans leurs relations avec les pouvoirs publics (y compris les administrations), dans le paternalisme avec lequel les institutions, les instances d'avis et les opérateurs souvent les traitent, dans la défiance qu'ils ressentent à leur égard (lourdeur des procédures, démarches vexatoires ou inutiles...);
- le statut « professionnel » qui recouvre les pratiques et relations à revoir en profondeur de manière à valoriser le travail et la place de l'artiste.

L'ensemble de ces considérations qui fondent un « statut de l'artiste » sont identiques, quel que soit leur régime de travail, qu'ils soient indépendants ou salariés. Une politique d'emploi artistique ambitieuse, couplée à de nouvelles pratiques professionnelles devrait dès lors avoir pour effet de supprimer la majorité des problèmes qui relèvent de ce qui est problématisé comme « statut d'artiste ».

Mesures :

- Mettre en place une négociation au niveau fédéral pour aboutir à une législation sociale et fiscale fondant un réel statut des artistes ;
- Stipuler dans un code de bonne conduite intervenant dans le secteur culturel les usages et recommandations (obligatoires pour ce qui est de l'argent public) qui doivent guider des relations professionnelles aux artistes (avec par exemple le pourcentage des engagements artistiques dans les projets, définition des résidences, barèmes, artistes associés, encadrement des coproductions...),

B. Établir une cohérence des systèmes de soutiens aux artistes et à la création

Enjeux :

On constate des pratiques divergentes dans le traitement des artistes dans le secteur y compris au sein des institutions publiques. Par exemple, dans le secteur littéraire certaines aides à l'écriture supposent de prendre une « pause-carrière » alors que dans d'autres comme les arts plastiques, les aides à la création excluent la prise en charge des salaires d'artistes.

Par ailleurs, de nombreuses situations mettent les artistes en porte-à-faux ou les plongent dans des situations kafkaïennes, les empêchant par exemple de profiter de manière saine des aides qu'ils reçoivent (exemple : on engage un artiste comme « expert » mais cette mission n'étant pas considérée comme une prestation artistique, met en péril son statut).

Mesures :

- Coordonner les différentes aides, soutiens, bourses qui jalonnent le parcours de l'artiste avec une vision sociale et professionnelle du travail artistique (les aides doivent correspondre à des temps de travail financés par exemple) ;
- Faciliter l'accès des artistes aux outils de formations et aménagements professionnels existants déjà dans d'autres secteurs : stages, chèques formation, formations Actiris, compagnonnage,...
- S'attaquer aux situations de « porte-à-faux » où les artistes sont mis en difficulté dans le cadre de leur pratique artistique (chômage, multiplicité des employeurs, formations, situation administrative kafkaïenne) ou d'activités qui découlent de leur personnalité artistique (expertise, formations, animation, présence dans les asbl, carrières d'enseignants à aménager...).

C. Renforcer l'emploi artistique :

Enjeux :

Le taux d'emploi des créateurs et artistes doit être développé en regard des subventions accordées.

Mesures :

- Quantifier le pourcentage minimum d'emploi artistique lié à chaque subvention (pas en dessous de 30%) ;
- Augmenter la part budgétaire afférente à l'emploi artistique dans tous les secteurs : dans les contrats-programmes et les subventions aux institutions ou opérateurs (producteurs, éditeurs...) ;
- Mettre en place des obligations renforcées en matière d'emploi artistique et de politique de recherche et de conception (écriture).

D. Une politique nouvelle de formation des artistes et des professionnels du secteur artistique

Enjeux :

Les artistes ne seront considérés comme des professionnels que quand ils seront considérés comme tels par leurs interlocuteurs, ce qui de l'avis unanime, n'est pas le cas aujourd'hui.

Si la question de la formation des artistes (dans et hors des écoles) représente un enjeu identifié comme important, les artistes mettent également en évidence la nécessaire formation des partenaires et métiers connexes, en ce compris celle des cadres culturels.

- Qu'il s'agisse de l'enseignement artistique ou des formations continues (qui pour la plupart restent à inventer pour les artistes...), celles-ci devront s'attacher à des filières nouvelles d'emploi.
- Concernant les cadres et partenaires des artistes, une formation est également à renforcer et coordonner : achat, promotion, diffusion, production, représentent des métiers pour lesquels des compétences doivent être requises et une excellence recherchée. Aujourd'hui, les artistes sont souvent les seuls à supporter les échecs des projets, ceux-ci les affectant directement non seulement financièrement mais dans le déploiement de leur carrière.

Mesures :

- Identifier les filières nouvelles d'emploi artistique et les articuler de manière forte et dynamique avec les opérateurs, institutions et organismes existants ;
- Créer des laboratoires artistiques ;
- Mettre en place une formation des cadres culturels ;
- Diversifier les transmissions de savoir et apprentissages (compagnonnage, stages obligatoires dans les institutions subventionnées, etc.) en lien avec une politique de l'emploi dynamique et ambitieuse ;
- Mettre en place et soutenir des dispositifs de formation continue dynamiques (ACA / PILEn...);
- La formation continue et l'accompagnement de projets sont indispensables dans le monde changeant (information-cadastre, évaluation des dispositifs actuels, soutiens accrus aux initiatives existantes, appels à projet) ;
- Mettre en place une opération jeunes talents coordonnant et s'appuyant sur les présentations de travaux des élèves qui finissent leur cycle en renforçant cet instant de monstration et l'étendant à toutes les disciplines (danse, théâtre...) Élaborer un concept, un événement bien nommé, un travail de communication, un rendez-vous annuel qui s'appuie sur les télévisions locales (ou autres agences culturelles) ou le parrainage

d'autres artistes renommés (commissaires...). Donner à cette opération une dimension plus contemporaine à travers de nouveaux outils numérique (applications en ligne, parcours d'artistes « géolocalisés »...) et en lien avec la plate-forme numérique « promotion » recommandée plus loin.

2. Soutenir la création, donc les artistes

A. La conception / le développement de projets

Enjeux :

La phase de conception a été identifiée comme un moment charnière dans le parcours des créateurs, nécessitant une attention particulière car c'est à ce stade que se concentrent la plupart des enjeux artistiques des projets. La qualité et la diversité des œuvres de la FWB est une de nos richesses, une source d'emploi et de renommée nationale et internationale. Donner plus de temps et de moyens aux créateurs pour travailler a un effet démultiplicateur sur toute la chaîne. L'investissement dans cette phase fondamentale s'impose d'autant plus qu'elle n'est pas la plus coûteuse du processus de production.

Par ailleurs, dans un souci de liberté d'expression et de diversité culturelle mais aussi de création de valeur artistique, économique et sociale, la FWB devrait considérer le créateur et l'artiste, davantage comme le premier promoteur/producteur de la conception et du développement de ses projets. Il s'agit de donner une valeur au travail de conception réalisé par les créateurs et de considérer ces derniers comme les initiateurs d'un processus non seulement artistique mais aussi économique, culturel et générateur d'emploi. Au-delà de l'équité recherchée, cette mesure est fondamentale dans un contexte de création (numérique notamment) où les frontières entre les casquettes traditionnelles sont brouillées et les artistes amenés à jouer dans les faits le rôle d'entrepreneur de projet.

Mesures :

- Renforcer les aides financières à la conception (écriture) ou les mettre en place là où elles n'existent pas et réserver ces aides aux créateurs. Le but de cette exclusivité est de consolider la position des créateurs dans la profession et de créer une ouverture propice à l'innovation et à l'émergence de projets et de talents inattendus. Pour prendre l'exemple du cinéma qui est un des secteurs les plus structurés autour de cette phase, en France le CNC qui réserve les aides à l'écriture aux auteurs, a eu une influence directe sur la diversification du cinéma ;
- La nature des œuvres a évolué et la segmentation des guichets par genres apparaît comme obsolète vis-à-vis d'un nombre croissant d'œuvres : la mise en place d'un fonds des écritures pourrait être une réponse à ce constat et permettre l'embranchement sur des formats qui n'auraient pas encore été identifiés ;
- Imposer comme condition à l'octroi des subventions à la production l'existence de contrats avec les créateurs (en cinéma contrat d'option rémunéré, dans les autres secteurs à vérifier en fonction des spécificités),
- Valoriser financièrement et en terme de « part de décision » le travail de conception/d'écriture à toutes les étapes de production : créer la notion de « producteur de la valeur artistique » des projets. *A fortiori* lorsque les

« producteurs » (terme générique à moduler selon les secteurs) qui n'ont investi ni temps ni argent interviennent pour produire une œuvre, il est nécessaire d'admettre la réalité que l'auteur du projet est, à ce stade, seul « producteur » de la valeur artistique en jeu et reconnaître son rôle « d'investisseur » dans l'œuvre future ;

- Reconnaissance de la valeur de l'artiste plasticien en rémunérant sa participation à une exposition (musées et centres subventionnés), via un droit de monstration obligatoire pour les lieux subventionnés ;
- En complément avec la phase de conception/écriture, la recherche est identifiée comme une phase de travail insuffisamment ou pas du tout prise en compte et qui doit être soutenue. Mettre en place des soutiens à la recherche (bourses de recherche), articulées avec des conventions qui permettent de déclencher une protection sociale claire et transparente.

B. Création / innovation / production : soutenir l'artiste porteur de projets

Enjeux :

Les artistes porteurs de projets (seuls ou organisés en collectifs, en compagnies...) représentent un des maillons les plus essentiels de la « machine » (pour ne pas dire industrie) culturelle. Or, de manière unanime et intersectorielle les artistes constatent que ce maillon est déforcé et ne jouit pas de toute la latitude pour jouer son rôle efficacement : non seulement en termes de financement comme évoqué ci-dessus mais également en termes de relations avec les institutions et les opérateurs. Par ailleurs, dans tous les secteurs, de nouveaux modèles d'organisation des artistes sont en cours d'émergence et il convient d'acter une manière contemporaine de produire, et rémunérer la création là où elle est réellement.

Enfin, s'il s'agit donc d'augmenter les enveloppes dévolues à la création aujourd'hui trop centrées sur les institutions ou les phases de production, il s'agit également de faire en sorte que la mission desdites institutions et opérateurs comprenne également l'accompagnement des artistes dans leur diffusion, promotion, formation, recherche...

Mesures :

- Renforcer les aides à la création et les ouvrir à des modèles plus variés dans tous les secteurs : tenir compte de la recrudescence de ce modèle d'« entrepreneurs culturels » que sont les auteurs-réalisateurs, les auteurs-metteurs en scène, les collectifs, les compagnies, les auteurs-éditeurs, les plasticiens...
- Rééquilibrer les subsides entre les disciplines artistiques ;
- Conventionner des lieux d'accueil et de résidence pour soutenir les artistes et leurs créations en lieu et place des commissions dans certaines disciplines (par exemple la musique) ;
- Renforcer la place et le rôle des auteurs-réalisateurs dans les aides au développement en (soutien, accompagnement de projets...) ;
- Soutenir le travail des artistes : encourager les politique de commandes (y compris commandes publiques), confier des missions d'expertises à des artistes de la FWB...
- Renforcer les obligations en termes d'achats et de co-productions pour les opérateurs subsidiés (exemple en radio, en spectacle vivant, ou encore les Centres Culturels) et exiger une programmation budgétaire des années futures ;
- inscrire cette nouvelle dynamique dans le cahier de charges des espaces de création et diffusion de manière à mettre en place un réel accompagnement des projets d'artistes.

C. La diffusion

Enjeux :

Pour tous les secteurs, des enjeux identiques se présentent : une circulation fluide, accrue et rapide des œuvres (sur le plan national et international), la nécessité d'une articulation et d'une coordination entre les différents maillons (comment concevoir que des œuvres financées, soutenues, parfois commandées par des fonds publics trouvent aussi difficilement place dans les lieux eux-mêmes financés par de l'argent public), un enjeu de diversification (quantitatif et qualitatif) des œuvres programmées, diffusées, représentées.

Par ailleurs, de nombreux artistes ont identifié le rôle majeur des lieux indépendants dans une diffusion dynamique et créative de leurs œuvres. Parce qu'ils sont peu ou pas soutenus, ces lieux échappent au radar : ils ne sont pas mis en évidence, répertoriés, pris en compte et leur travail pas valorisés.

De même, les festivals, foires, et assimilés nationaux et internationaux méritent une attention particulière en matière de choix artistiques et stratégiques.

La question majeure des services publics radio et télévision, et bien entendu de la RTBF doit faire l'objet d'une réflexion propre. Au-delà de la nécessaire attention aux contrats de gestion de ces institutions qui sont la clé pour porter l'artiste au centre, de nouvelles relations dynamiques, originales, entre les artistes et ces institutions sont à mettre en place.

Enfin, les artistes eux-mêmes ou leurs collectifs, jouent un rôle de plus en plus important dans ce cadre. Ce rôle doit être encouragé, coordonné et soutenu.

Mesures :

- Augmenter et coordonner la circulation des artistes et des œuvres en FWB et à l'international : pour ce qui est des opérateurs soutenus par des fonds publics les contrats programmes/contrats de gestion sont la clé en matière d'exigence de diffusion, tant sur le plan quantitatif (quotas et nombre d'œuvres de la FWB) que qualitatif (attention à la diversité) ;
- Coordonner « l'offre et la demande » pour faire en sorte que les œuvres créées, écrites, réalisées et parfois commandées par la FWB soient diffusées par les opérateurs qui doivent en recevoir la mission ;
- Spécifiquement, la diffusion des spectacles organisée à Bruxelles et en Wallonie par les tournées Art et Vie est à remplacer par un système plus ouvert et plus juste, en lien avec la responsabilisation des Centres Culturels financés par tous les niveaux de pouvoirs publics ;
- En assumant la contradiction avec la volonté de mettre l'artiste au centre, on pourrait évaluer, dans certains cas, l'opportunité de transférer aux lieux de diffusion la gestion de

subsidés de diffusion tout en établissant des conventions de diffusion régissant leurs moyens et obligations ;

- Dans le secteur de la chanson jeune public, remplacer les sélections éliminatoires existantes et directement organisées par l'administration par des discriminations positives en allouant des coups de cœur ou des prix ;
- Soutenir et coordonner un réseau de lieux indépendants et en dresser le catalogue ;
- En ce qui concerne les services publics de radio et télévision, au-delà des contrats de gestion, soutenir la mise en œuvre d'une relation simplifiée et originale entre les artistes et ces institutions (par exemple : achat de « cases » dédiées/gérées par les artistes comme les « émissions concédées ») ;
- Soutenir et organiser l'émergence des agences de diffusion mises en place par des artistes et revoir les opérations récurrentes (décret Arts de la Scène Jeune public, ProPulse, Chanson à l'école, Théâtre à l'école...) et dans certains cas, nommer des commissaires artistiques reconnus, pour répondre des choix artistiques de la FWB au lieu et place des jurys mis en place par l'administration (par exemple Chanson à l'école).

E. La promotion

Enjeux :

En matière de promotion, les artistes considèrent là aussi qu'un effort considérable est à entreprendre pour mettre en valeur les artistes et les œuvres. De même qu'en matière de diffusion, comment comprendre que des œuvres créées avec des fonds publics ou au sein d'institutions publiques ou d'opérateurs soutenus par la FWB ne bénéficient pas de promotion au sein de ces mêmes institutions ? Comme indiqué plus haut, la nécessaire formation des partenaires des artistes est un élément crucial d'une politique culturelle cohérente.

La FWB peut jouer un rôle sur la promotion des artistes, de manière directe en coordonnant et organisant un système plus dynamique et cohérent de distinctions et mises en évidence des artistes des différents secteurs et de manière indirecte en coordonnant les initiatives privées qui organisent des concours, prix, etc., *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'opérateurs ou de projets soutenus par des fonds publics.

Par ailleurs, la nécessité d'un outil numérique qui parcourt l'ensemble des répertoires et rassemble les artistes et formes de création a très vite été présentée comme une solution à envisager.

Mesures :

- La promotion réalisée par les opérateurs soutenus par la FWB et par les services publics de radio et télévision doit faire l'objet d'une obligation décrétales et d'un plan de promotion de personnes physiques créatrices et artistes de la FWB vers les publics,
- Créer une plate-forme numérique centralisant, sous l'égide de la FWB, une mise en évidence des artistes et de la création. Cette plate-forme devra répondre aux fonctionnalités de :
 - cartographie dynamique des artistes et de la création en FWB
 - soutien à la transaction avec d'éventuels programmeurs/acheteurs
 - production de contenu éditorial sous forme de web magazine (contenu qui pourra être exploité par les artistes)
 - dimension professionnelle au service des artistes (prix, appels à projets, bourses, vernissages, premières de spectacle, actualités de la vie artistique, agendas ...)
 - liens vers des supports pédagogiques.

Cet outil doit permettre l'articulation de plusieurs publics cibles : public professionnel (achat, programmation...) en ce compris le milieu enseignant/éducatif, les publics amateurs de culture à fidéliser et le « grand public », envers qui une politique de communication spécifique doit être inventée. Plébiscitée par de nombreux ateliers, cette mesure doit faire l'objet d'une étude plus avancée au sein d'un groupe de travail qui devra imaginer sa faisabilité, son cahier de charges et de son financement (mutualisation...);

- Réglementer et coordonner les prix, concours, jurys organisés par les opérateurs soutenus par des fonds publics ;
- Élaborer une politique coordonnée de prix et distinctions pour les artistes de la FWB.

3. Une administration partenaire des artistes et de la création

Enjeux :

Bien que les relations aux administrations, instances d'avis et institutions soient destinées à faire l'objet d'une analyse spécifique au sein de la coupole « nouvelle gouvernance », les nombreuses interventions d'artistes à ce sujet imposent de dresser ici le cadre général d'une future refonte.

La relation actuelle avec les instances d'avis et les systèmes administratifs qui jalonnent les parcours des artistes est décrite et vécue comme se référant à un modèle désuet dans lequel s'expriment de la méfiance, des lourdeurs administratives, et une forme de paternalisme qui affecte les capacités de création et de productions des œuvres. Place aux artistes : le temps de l'image des artistes incapables de lire un budget est révolu ! La majorité des artistes gèrent quotidiennement des budgets, des équipes... ; et l'argument selon lequel ils ne sont pas capables d'analyser un dossier ne tient pas ! De manière unanime les artistes de tous les secteurs réclament également d'être représentés dans tous les espaces où se prennent des décisions qui les concernent et affectent leur parcours professionnel (jurys, instances, comité de concertations...). Les « lignes éditoriales » de l'administration, des instances et des opérateurs sont un des leviers de la création artistique dont les artistes subissent tous les effets sans souvent prendre part à leur élaboration. Cette demande d'implication des artistes porte non seulement sur le choix des œuvres à créer, produire et diffuser mais aussi sur l'évaluation des artistes par eux-mêmes et sur toutes les questions professionnelles qui les concernent.

Par ailleurs, le constat fait plus haut de l'obsolescence de la segmentation des guichets et instances selon les genres actuels (danse, théâtre, musique, etc.) doit trouver son expression dans la réforme des différents outils générés par l'administration de la culture comme les décrets et opérations récurrentes qui organisent les secteurs, les procédures et le parcours des artistes et des compagnies.

Enfin, la question de l'éthique, de la transparence et de la diversification des mandats (instances, direction des grandes ou moyennes institutions, composition et renouvellement des jurys, appels à candidatures, etc.) représente un levier d'action immédiat pour remettre les artistes au centre et les doter d'une autonomie identique à celle des autres acteurs du secteur que sont les opérateurs, les producteurs, les experts, etc..

La question de la parité doit également structurer ces réflexions : il est temps d'exiger que soient respectées les recommandations européennes sur la représentation équitable des hommes et des femmes, *a fortiori* dans tous les lieux organisés ou soutenus par de l'argent public.

Mesures :

- Approfondir la transversalité et la réforme de l'administration, sa simplification (recentrer ses missions : organisation logistique et d'application des règles démocratiques...), tenant compte de la réalité professionnelle des artistes et de leurs équipes, de l'évolution des projets (notamment multi et transdisciplinarité) ;

- Repenser l'organisation transversale du budget et optimiser l'octroi des aides en visant à orienter davantage les aides vers les créateurs et artistes directement (sans intermédiaires) au titre de la R&D et de l'accompagnement, en veillant à soutenir la diversité culturelle ;
- Revoir les instances d'avis pour les simplifier et les dynamiser en s'appuyant sur les artistes, les ORUA et leurs regroupements ;
- Accentuer l'évaluation : repenser la présence et le rôle de la FWB dans les CA des opérateurs en regard de la subvention, leur conférer une feuille de route et une obligation d'évaluation en regard des objectifs FWB. Avoir l'exigence d'une politique d'évaluation de réalisation des missions et des obligations des opérateurs subventionnés. Le résultat de ces évaluations doit être public et conduire à des mesures concrètes, qu'elles soient positives ou négatives, en ce compris les sanctions ;
- Exiger le respect des recommandations européennes sur la représentation équitable des hommes et des femmes, au minimum dans tous les lieux organisés ou soutenus par de l'argent public ;
- Soutenir financièrement la mutualisation et les synergies, les coopératives et regroupements d'artistes, assurer la représentativité des artistes dans les espaces de décisions ;
- Revoir les décrets et opérations récurrentes avec une attention particulière aux « vitrines » qui organisent la vie des artistes et compagnies : décret Arts de la Scène Jeune public, tournées Arts et vie, Pro Pulse, Chanson à l'école, Théâtre à l'école, Festival de Huy... Tous ces dispositifs doivent être évalués, voire remplacés par de nouveaux outils plus performants en concordance avec la responsabilisation des acteurs de terrain de création et de diffusion. Dans le même esprit, créer un comité d'experts chargé d'évaluer, à leur échéance, les contrats et conventions de subventionnement des structures culturelles publiques et des commissaires de vitrines nationales et internationales.

4. Les Budgets / l'argent

Enjeux :

La culture porte des ambitions majeures de société et de civilisation. Dans cette perspective, l'artiste est appelé à jouer un rôle de premier plan pour raconter le monde d'aujourd'hui et en proposer des visions nouvelles. Remettre l'artiste au centre et lui donner les moyens de créer, représenter, réaliser, interpréter, apparaît dans cette perspective comme une urgence. La question de l'argent et des budgets (celui de la FWB, celui des opérateurs publics, celui des opérateurs soutenus par de l'argent public...), sa répartition et la manière dont il en est fait usage, est dès lors un élément crucial dans cette perspective. Le présent chapitre reprend, en les articulant autrement, les exigences mises en évidence dans l'ensemble de ce document.

Mesures :

- Augmenter les budgets dès que possible, prioritairement vers les créateurs et artistes et d'abord dans les secteurs sous-financés (arts plastiques, arts numériques, littérature, musique contemporaine,...) ;
- Mieux répartir, entre les disciplines artistiques, les subsides de création des spectacles vivants et, dans certains cas (la musique par exemple) en confier la gestion artistique à des lieux conventionnés spécifiquement. Le principe étant alors de confier aux décideurs artistiques, le suivi de A à Z des projets et d'en assumer la totale responsabilité ;
- Revoir la répartition des budgets en faveur de la création et de l'emploi artistique ;
- Installer ou renforcer les aides à la conception et à la recherche dans les différents secteurs ;
- Mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de financement :
 - Adapter les règles et l'esprit du « 1% artistique » pour en faire un nouveau levier de soutien à des pratiques artistiques diversifiées (résidences, ateliers, œuvres de nature différentes, mises à disposition d'ateliers d'artistes...) et dans une dynamique nouvelle entre les opérateurs publics des différents niveaux de pouvoir (FWB, communes, etc...) voire le secteur privé
 - Développer les mesures fiscales (Comités d'entreprise, Tax Shelter, etc.)
 - Augmenter la copie privée, la reprographie et autres licences légales
- Instaurer des quotas de diffusion d'œuvres incluant une obligation de diversification ;
- Entreprendre une rationalisation des budgets de fonctionnement en lien avec une politique de mutualisation des ressources : diversification des modèles d'institution (coopérative, collectifs, lieux auto-gérés...), partages des risques plus équitables, mutualisation des outils de diffusion, bourses d'échanges de bonnes pratiques, engagements mutualisés d'artistes...